

# Ouverture des inscriptions Transports Scolaires pour 2019/2020 à partir du 4 juin 2019

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires-inscriptions/>

## Transport Scolaire RÉMI LOIRET 45 Rentrée 2019-2020

Pour votre information :

L'**ouverture** aux inscriptions Transport Scolaire est le **4 juin 2019**.

La **date limite** pour déposer son inscription est le **12 juillet 2019** inclus, si l'utilisateur fait son **inscription par voie postale**.

En revanche, pour **les inscriptions en ligne**, la **date limite** d'inscription est le **25 juillet 2019 inclus**.

Le transport scolaire est toujours **gratuit**.

Les **frais de gestion de dossiers** sont de **25 euros** par enfants. Au-delà de deux enfants inscrits, les frais de gestion **ne dépassent pas les 50 euros** par foyer.

Si le délai d'inscription est passé, une **majoration de 12 euros** est demandée. Au-delà de deux enfants inscrits hors délai, la majoration **ne dépasse pas 24 euros** par foyer.

Exemple 1 : Une famille de 4 enfants, qui s'inscrit dans le délai paiera au total 50 euros de frais de gestion de dossier pour l'inscription de 4 enfants au Transport Scolaire.

Exemple 2 : Une famille de 4 enfants, qui s'inscrit hors délai paiera 74 euros de frais de gestion de dossier (50 euros) + une majoration (24 euros), pour l'inscription de 4 enfants au Transport Scolaire

Le pass scolaire est différent en fonction du régime de l'enfant scolarisé :

**Régime demi-pensionnaire ou externe** : L'élève bénéficie d'un aller-retour par jour de scolarité, ce pass est valable uniquement pendant la période scolaire et non pendant les vacances.

**Régime interne** : L'élève bénéficie d'un aller-retour par semaine de scolarité, ce pass est valable uniquement pendant la période scolaire et les dimanches.

**Régime apprenti** : L'élève bénéficie d'un aller-retour par jour de scolarité et pendant la période en entreprise que ce soit les vacances ou non. Pour bénéficier de ce pass, il est indispensable de joindre au dossier d'inscription le contrat d'apprentissage.

Pour tout autre renseignement ou cas spécifique, vous pouvez les diriger vers notre numéro vert (Service gratuit) au **0 800 00 45 00**, touche **1** pour avoir le **service scolaire**.

## Transport Scolaire RÉMI LOIR ET CHER 41 Rentrée 2019-2020

Pour votre information :

Depuis 2017, date à laquelle la Région est devenue compétente, les transports scolaires sont **gratuits** pour assurer à vos enfants un égal accès à l'école et préserver votre pouvoir d'achat.

Seuls restent à votre charge **des frais de dossier de 25 € par élève (dans la limite de 50 € par famille)**.

Si l'inscription est réalisée **après le 23 juillet 2018**, **10 € de frais de gestion supplémentaires** par enfant seront demandés **dans la limite de 20 €** par représentant légal. Cette règle ne s'applique pas aux apprentis jusqu'au baccalauréat.

### Qui s'inscrit ?

Pour être considéré comme ayant droit aux transports scolaires Rémi, les élèves, quel que soit leur statut (externe, demi-pensionnaire, interne) doivent répondre aux critères suivants :

- Être domicilié dans le département du Loir-et-Cher,
- Être domicilié à plus de 3 km de l'établissement d'enseignement fréquenté,
- Être scolarisé en classe de collège.

### Contact

Pour toute question, un nouveau service unique de renseignement aux familles est mis en place du lundi au vendredi de 8h à 18h au numéro suivant :

**0 809 10 00 75** Service gratuit + prix appel